



Droits et devoirs de chacun

Par **domi_60**, le **13/03/2012** à **08:40**

bonjour mariée sous le régime de la communauté depuis le 25/05/1985 j'ai quitté mon mari le 19/11/2011 j'ai rencontré un autre homme qui de son coté a quitté son épouse pour s'installer près de moi dans un meuble au camping du village voisin
a savoir depuis juillet 2005 nous avons acheté un bar avec l'habitation attenante.
certes suite au fait que mon mari s'est révélé violent physiquement a trois reprise j'ai décidé de ne plus dormir au domicile conjugal non seulement pour ma sécurité mais également pour clarifier dans l'esprit de mon époux notre séparation
or il me faut tous les matins venir au bar en passant par la maison car je gère seule le commerce mon mari ayant un emploi a l'extérieure arrivée 5h15 ouverture 6h30 fermeture 20h départ pour le camping 20h45 vu la crise l'exercice est en régression constante depuis maintenant 2 ans la recette bar suffit a peine à payer les charges fixes ce qui fait que je ne peux pas en retirer un salaire étant en attente d'une décision d'une éventuelle expropriation de la VNF suite aux futurs travaux du grand canal donc impossible de vendre il nous faut continuer a maintenir a flot le commerce pour pouvoir être indemnisé
actuellement il ne subvient plus a mes besoins qu'ils soient de nourriture (je suis sur place le midi) ou médical ce que je peux encore concevoir mais là il me dit que je dois retirer toutes mes affaires de la maison et ne plus me servir de quoique soit dans celle-ci style laver mon linge etc...
quels sont mes droits sur la maison et tout ce qui s'y trouve en sachant que nous n'avons entamer aucune procédure et que même si je travaille presque 13 voir 14 h par jour et ce 5 jours par semaine je suis sans ressource
que dois je faire????
merci de votre réponse
Cordialement
BASSERIE Dominique

Par **Louxor_91**, le **13/03/2012** à **10:54**

il vous doit la solidarité entre époux... ou le soutien je ne sais plus... La maison est toujours le domicile conjugal il me semble...? je ne pense pas qu'il ait le droit de vous en interdire l'entrée...